



CONSEIL GÉNÉRAL

RESOLUTION N° 11

Portant sur la proposition de calendrier pour la consultation des  
Guyanais et en cas d'approbation, de mise en place de la nouvelle collectivité  
territoriale guyanaise

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son livre IX ;

Vu la résolution n° 5 relative à l'orientation sur la réforme statutaire de la Guyane en date du 19 décembre 2008 ;

Vu la délibération n° AP/09/DGSD-COORD – 80 du Conseil Général du 26 juin 2009 portant fixation de l'ordre du jour du Congrès du 2 septembre 2009 ;

Vu le rapport introductif n° 11 du Président du Congrès, sur la proposition de calendrier pour la consultation des Guyanais et en cas d'approbation, de mise en place de la nouvelle collectivité territoriale.

Après en avoir délibéré,

**LE CONGRES DES ELUS DEPARTEMENTAUX ET REGIONAUX**

Réuni en sa séance du 2<sup>ème</sup> semestre 2009 le 2 septembre 2009

<u>Étaient présents :</u>	Mesdames :	Chantal BERTHELOT – Joséphine EGALGI – Marie-Thérèse MOREL - Célinie BOURDON - Lydie CARISTAN – Muriel ICARE-NOUREL – Marie- José LALSIE – Audrey MARIE – Joëlle PREVOT-MADERE – Odile PRINCE-TONY – Hélène SIRDER – Marie-Claude VERDAN – Tchia YA LE VESSIER
	Messieurs :	Alain TIEN-LIONG - Antoine KARAM - Alex ALEXANDRE – Rémy-Louis BUDOC - Fabien CANAVY – Robert CIBRELUS – Pierre DESERT - Georges ELFORT - Serge FELIX - Jean-Paul FERREIRA - José GAILLOU – Joseph HO-TEN-YOU - René GUSTAVE - Gil HORTH – Athys JAÏR - Jean-Claude LAFONTAINE – Bernard LOE-MIE - Daniel MACHINE - Paul NERIN – Jean- Elie PANELLE – Albéric BENTH - Patrice CLET - Hubert CONTOUT - Christian PORTHOS.
<u>Étaient absents :</u>	Mesdames :	Myriam KEREL ( <i>procuration à Daniel MACHINE</i> ) Rollande MIDDLETON ( <i>procuration à Audrey MARIE</i> ) – Magali ROBO-CASSILDE ( <i>procuration à Gil HORTH</i> ) Frédérique RACON ( <i>procuration à Hélène SIRDER</i> )
	Messieurs :	Gérard AMAYOTA ( <i>procuration à Muriel ICARE</i> ) - Serge ADELSON - Jocelyn AGELAS ( <i>procuration à Hubert CONTOUT</i> ) Claude POLONY ( <i>procuration à Alain TIEN-LIONG</i> ) – Daniel MANGAL ( <i>procuration à M. Albéric BENTH</i> ) – Juliana RIMANE - Jean-Pierre ROUMILLAC - Georges OTHILY.

**DECIDE**

**Article 1 :**

De demander au Gouvernement d'organiser une consultation populaire des populations concernées avant Mars 2010, le temps d'organiser un large débat pédagogique, responsable et de qualité, dans la poursuite de la première période qui s'est ouverte de juin 2008 à juillet 2009. Cette consultation portera sur le choix de l'article 74 de la Constitution Française, qui devrait doter la Guyane d'une structure politico-administrative pourvue d'une autonomie

**Article 2 :**

De ce fait, la prorogation du mandat des élus régionaux est demandée pour une durée compatible avec la mise en place de la nouvelle collectivité en cas d'approbation, ou la tenue d'élections régionales en cas de désapprobation. En cas d'approbation, les modalités de mise en œuvre de la nouvelle collectivité seront déterminées dans un délai raisonnable.

Fait et délibéré en réunion du Congrès du 2 septembre 2009

Le président du Congrès



Antoine KARAM

POUR	CONTRE	ABSTENTION(S)	NUL(S)
39	0	7	0